

0 à 100
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros
Siège social : 32 allée du Partage – 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
899 316 335 RCS BORDEAUX

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
EN DATE DU 6 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le six juillet,

Au siège social, 32 allée du Partage, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC,

Monsieur Elzear GENOUVRIER, demeurant 24 chemin de Beauséjour, 33450 SAINT LOUBES,

Propriétaire de la totalité des 5000 parts sociales de 1 euro chacune composant le capital social de la Société 0 à 100,

Associé unique de ladite société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Changement de gérant,
- Mise à jour de l'article 8 des statuts suite à cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Elzear GENOUVRIER, né le 6 mars 2004 à AIX EN PROVENCE (13), demeurant 24 chemin de Beauséjour, 33450 SAINT LOUBES, en qualité de gérant de la société, à compter du 6 juillet 2026 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Morgan MARTINEZ.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance de la cession des 5000 parts intervenue entre Monsieur Morgan MARTINEZ, cédant, demeurant 93 avenue de Soulac, 33320 LE TAILLAND MEDOC, et Monsieur Elzear GENOUVRIER, cessionnaire, demeurant 24 chemin de Beauséjour, 33450 SAINT LOUBES, aux termes d'un acte en date du 3 juillet 2026, décide de modifier comme suit l'article 8 « Capital social » des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLE (5.000) euros divisé en 5000 parts sociales de un (1) euro, numérotées de 1 à 5000, attribuées en totalité à Monsieur Elzear GENOUVRIER »

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Monsieur Elzear GENOUVRIER
Associé unique

